

Nouméa, le 24 DEC. 2015

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Services des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets**

**Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement**

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Chef de Service

à

Directeur général de la Calédonienne des Eaux
BP 812
98845 Nouméa cédex

Objet : visite réalisée le 23 octobre 2015 sur la plateforme de compostage de Nakutakoin, commune de Dumbéa

Pièce jointe : compte-rendu de visite

Monsieur le directeur général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite qui a été réalisée le 23 octobre 2015 sur votre plateforme de compostage de déchets verts et de boues de stations d'épuration, commune de Dumbéa. Ce compte-rendu a été modifié suite à des retours de la Ville de Nouméa sur le compte-rendu transmis le 4 novembre 2015

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

N°2015-36741/DENV

**Le chef du service des Installations Classées, des Impacts
Environnementaux et des Déchets**